

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL**  
**D'AGGLOMERATION**

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-six du mois de juin à dix-huit heures quinze, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le vingt du mois de juin 2019, s'est réuni dans la salle Abbé Féraud à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de madame Patricia GRANET BRUNELLO

**Année 2019**  
**Séance du 26 juin 2019**

**N° 39**

**Objet : Conventions de mandat de maîtrise d'ouvrage pour des travaux d'éclairage public à Digne-les-Bains**

**Est nommée secrétaire de séance BONNET Brigitte**

**Etaient présents :**

AILHAUD Régine, BAILLE Denis, BARBERO Christian, BARTOLINI Bernard, BARTOLINI Jean-Louis, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BONNET Brigitte (du rapport n° 1 au n° 13, puis du rapport n° 25 au dernier rapport), BONNET Martine, BONZI Maryse, CAREL Serge, CASA Chantal, CAZERES Benoit, COMBE Gérard, COSSERAT Sandrine, DEORSOLA Jean Paul (jusqu'au rapport n° 16), ESMIOL Gérard, EYMARD Max, FERAUD Maryline, FIAERT Claude, GRANET BRUNELLO Patricia, HERMITTE Francis, ISOARD Roger, LE CORRE Thibault, LEDEY Olivier (jusqu'au rapport n° 30), MALDONADO Jean Paul, MARTELLINI Patrick, MARTIN Emmanuelle, OGGERO BAKRI Céline, ORSINI Philippe (à partir du rapport n° 02), PAUL Gérard, PAUL Gilles, POULEAU Philippe, PRIMITERRA Geneviève, REINAUDO Gilbert, REINAUDO Patrick, SEVENIER Jean, SUZOR Pierre, TEYSSIER Bernard, THIEBLEMONT Martine, TRABUC Nicolas (jusqu'au rapport n° 13), VILLARD René, VILLARON Bruno, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine

**Etaient suppléés :**

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques  
MAGAUD Marie José a donné pouvoir à MAYENC Christelle  
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy

**Etaient représentés :**

AILLAUD Sylvie a donné pouvoir à BONNET Martine  
BREMONT Danièle a donné pouvoir à COMBE Gérard  
CHATARD Gilles a donné pouvoir à CAREL Serge  
DOMENGE Eliane a donné pouvoir à VILLARON Bruno  
FIGUIERE Delphine a donné pouvoir à BERTRAND Philippe  
FONTAINE Sonia a donné pouvoir à LEDEY Olivier  
JULIEN Jacques a donné pouvoir à BAILLE Denis  
ORSINI Philippe a donné pouvoir à MARTELLINI Patrick (jusqu'au rapport n°02)  
REBOUL Childéric a donné pouvoir à CAZERES Benoit  
URQUIZAR Danièle, a donné pouvoir à SUZOR Pierre  
AYMES Bernard Sylvie a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia  
BRUN Patricia a donné pouvoir à REINAUDO Gilbert  
MAZAL Ambroise, a donné pouvoir à ESMIOL Gérard

**Etaient excusés :**

ACCIAI Bruno  
AUBERT Serge  
AUZET Eric  
AUZET Guy  
BALIQUE François  
BAUDOU MAUREL Marie Anne  
BLOT Michel  
BOURJAC Jean Marie

DE VALCKENAERE Gilles  
FLORES Sylvain  
GRAVIERE Remy  
LEJOSNE Patrick,  
MUNOZ MALDONADO Julien  
NICOLSI Philip,  
PAYAN Claude  
PELESTOR Michel

ROCHAT Jacques,  
RONDEAU Daniel  
THONNATTE Lionel  
TONELLI Corinne

**REÇU EN PREFECTURE**  
**le 26/06/2019**

Application agréée F.legalite.com

99\_DE-004-200067437-20190626-39\_26062019

**Monsieur Denis BAILLE, rapporteur, expose ce qui suit :**

Suite à l'octroi de subventions, la commune de Digne-les-Bains va procéder à des travaux de voirie importants en 2019. Il s'agit de :

- la requalification de la Place Général de Gaulle et du Cours des Arès,
- de la requalification de la Place des Récollets,
- et de l'aménagement d'un parking sur le site de l'ancienne usine à gaz.

Dans le cadre de ces opérations, l'éclairage public, qui relève de la compétence de la Provence Alpes Agglomération, doit être soit créé, soit repris ou modifié.

L'éclairage public étant intimement lié à l'ensemble des autres types de travaux dans le cadre de ces opérations d'aménagement et afin d'assurer une meilleure coordination de ceux-ci, il apparaît souhaitable que la maîtrise d'ouvrage des travaux de reprise ou d'extension de l'éclairage public soit assurée par la commune pour le compte de la communauté d'agglomération.

Il convient donc de conclure pour chaque opération une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage.

Aussi, il vous est proposé d'autoriser Madame la présidente ou son représentant à signer chacune des conventions de mandat à intervenir pour chacune des opérations ainsi que tous les actes y afférent.

**LE CONSEIL D'AGGLOMERATION****Après délibération****A l'unanimité****Approuve les propositions présentées****Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.****Ont signé au registre des délibérations les membres présents.**

Pour extrait conforme  
La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO

**REÇU EN PREFECTURE****le 28/06/2019**

Agglomération Provence Alpes Agglomération

99\_DE-004-200067437-20190626-39\_26062019